



Règlement interne - Unité HD023

Suite au Conseil d'Unité d'Août 2023, un ensemble de règles pratiques, basées sur l'expérience des années précédentes, ont été regroupées dans ce document à l'usage des parents, membres de l'unité (animateurs et animés).

Le staff d'unité tiens à rappeler que les animateurs sont bénévoles et qu'ils sont là pour faire découvrir à vos enfants les valeurs nécessaires pour créer un monde meilleur avec leurs moyens.

PARCOURS SCOUT – INSCRIPTION

Toutes les sections de l'unité scout HD023 offrent à ses animés la possibilité de vivre l'expérience scout. L'unité scout du HD023 est une unité mixte, permettant aux filles et garçons de vivre cette expérience.

La structure actuelle de l'unité offre plusieurs parcours possibles de 6 à 18 ans :

- Les baladins (6-8 ans)
- Les louveteaux (8-12 ans)
- Les éclaireurs (12-16 ans)
- Les Pionniers (16-18 ans)

Le nombre de places est limitée par section et par tranche d'âge (*par exemple tous les enfants nés en 2017*) sur base des recommandations de la Fédé (*l'âge de 6 ans doit être atteint au 31 décembre de l'année de l'inscription du baladin dans sa section*) d'une part (*pour assurer un encadrement suffisant*) et l'expérience des animateurs au sein de l'unité d'autre part (*pour assurer une animation de qualité en tenant compte également de contraintes logistiques*).

Le staff d'unité est responsable de la pérennité de l'unité et donc des inscriptions des animés dans l'ensemble de ses sections. Les ré-inscriptions d'animés déjà présents dans l'unité sont gérées par le staff d'unité.

Les demandes de nouvelles inscriptions (externes) se font en accord staff d'unité et staff de section.

L'inscription est formalisée lors du paiement de la cotisation qui inclut une assurance pour votre enfant (en cas de souci financier, le staff d'unité est à votre écoute pour trouver la meilleure solution).

Demande aux parents :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Être présent le jour de la rentrée afin de compléter tous les documents administratifs. Les documents devront impérativement être complétés et rendus aux animateurs le jour de la rentrée. |
|---|




SITE INTERNET

Le staff d'unité souhaite rappeler que l'unité possède un site internet.

Sur ce dernier vous pourrez y retrouver les informations de l'unité, des sections mais aussi les documents importants, l'agenda de l'unité,...

Ci-dessous un résumé des différents liens de notre site internet :

 Général	www.scoutpetitdour.be
 Agenda	www.scoutpetitdour.be/agenda
 Documents	www.scoutpetitdour.be/documents-sections
 animateurs	www.scoutpetitdour.be/animateurs
 Historique	www.scoutpetitdour.be/historique



COTISATION

Une cotisation scout e c'est ;

- Une assurance ;
- Une participation de solidarité au mouvement scout mondial ;
- Le financement de nombreux services aux animés et animateurs

(formation d'animateurs, création de supports pédagogiques/ jeux, rénovation du local, ...)

La majorité du montant des cotisations est versé à la Fédération des Scouts qui se charge d'assurer vos enfants et les animateurs dans le cadre de leurs activités chez les scouts. Le solde alimente les caisses de section et celle de l'unité, principalement pour l'entretien des locaux et des activités d'unité.

Comme d'habitude, nous nous permettons d'y ajouter une quote-part destinée à l'unité de +- 8 €; ceci afin de couvrir en partie nos frais.

Un animé ou un animateur qui n'est pas en règle de cotisation n'est donc pas assuré et donc ne pourra pas participer aux activités dont le camp.

Les montants des cotisations sont de :

Animés	Animateurs	
60 €	52,75 €	un seul enfant inscrit
50 €	41,75 €	par enfant si 2 enfants sont inscrits et vivent sous le même toit
43 €	35,25 €	par enfant si plus de 2 enfants sont inscrits et vivent sous le même toit

La cotisation « animateur » est applicable qu'aux animateurs de section et aux chefs d'unité.

Les cotisations « couple » et « famille » sont applicables qu'aux enfants vivant sous le même toit, donc inscrits à la même adresse.

Le scoutisme représente un coût que l'on essaye de maintenir le plus bas, mais ce coût ne doit jamais être un obstacle à la participation de votre enfant. Si vous rencontrez des difficultés de paiement, il suffit d'en parler en toute simplicité avec un membre du staff d'Unité, des solutions peuvent être trouvées en toute confidentialité.

Demande aux parents :

- Payer la cotisation en début d'année afin que les animés soient couverts par l'assurance

Demande aux staffs de section :

- Payer la cotisation en début d'année afin d'être couvert par l'assurance



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Dans les documents administratifs à remplir, il y a l'autorisation des parents pour une prise en charge de leur enfant dans le cadre de maladie ou d'accident principalement.

Il existe deux autorisations parentales :

- Une première version, à remplir par les parents en septembre, qui couvre toutes les activités en non-résidentiel de l'année (réunions normales, excursions, etc.).
- Une deuxième version, à remplir par les parents avant chaque activité en résidentiel (camps, weekends).

Il existe aussi le document « Autorisation de publication de photos ou vidéos- Droit à l'image » qui est transmis en début d'année par chaque section.

En effet, afin d'illustrer le scoutisme, nous utilisons les photos que nous possédons ou qui nous sont envoyées, principalement par des animateurs. Du fait de sa participation aux activités et aux animations, chaque membre est susceptible d'être photographié ou parfois filmé en vue d'une publication ou diffusion sur les supports de communication de la fédération, de notre unité ou dans la presse. La fédération veille à ce que ces photos et vidéos soient appropriées et respectueuses de l'image de chacun. La personne figurant sur les photos peut à tout moment et par écrit exercer son droit de rétractation et demander l'arrêt de l'utilisation d'une photo ou vidéo sur laquelle il figure.

Si vous désirez recevoir une attestation : Attestation de présence au camp, Attestation fiscale ou Attestation d'affiliation à la fédération scoute, la demande se fait uniquement via le formulaire qui vous sera communiqué par le staff d'unité.

Demande aux parents :

- Re-remplir les autorisations parentales pour chacun de vos enfants chaque année et avant chaque hike/camp!
- Re-remplir l'autorisation de publication de photos ou vidéos-droit à l'image, chaque année
- Faire la demande d'attestation uniquement lorsque l'unité lance la campagne

Demande aux staffs de section :

- Transmettre les documents administratifs à temps aux parents
- Garder les documents complétés dans une farde à disposition de l'unité
- Transmettre les attestation aux parents

Les Scouts accordent une grande importance au respect de la vie privée. C'est pourquoi vous trouverez via ce lien la politique de protection des données de la fédération :

<https://lesscouts.be/fr/administratif/web-et-vie-privee/protection-des-donnees-personnelles>



PRESENCE

Le projet scout au sein de l'unité HD023 se construit progressivement tout au long de l'année et pas uniquement au camp.

Afin de permettre au groupe d'animés d'apprendre à bien se connaître avec leurs animateurs et de bénéficier du transfert de compétences scoutées tout au long de l'année (avec comme point culminant le grand camp évidemment !), une présence régulière des animés et des animateurs est requise.

La réunion scoutée semble parfois être considérée comme une activité bouche-trou du week-end ou de garderie quand il n'y a rien d'autre : ce n'est pas le cas !

Demande aux parents :

- Faire un choix: si vous savez que votre enfant ne pourra (quasi) jamais venir le samedi, cela ne lui permettra pas de vivre pleinement l'expérience scoutée de l'unité HD023.
- Assurer la présence et ponctualité de votre enfant aux réunions et activités de l'unité (ainsi que la ponctualité des parents en début et fin d'activité).
- Prévenir le staff de section en cas d'absence dès que possible et au plus tard le jeudi soir : les animateurs se réunissent pendant la semaine avant la réunion pour planifier l'activité du samedi. S'ils savent à l'avance qu'il y aura des absents, cela peut leur permettre d'adapter leur animation pour ne pas pénaliser les animés présents (un grand jeu génial peut complètement échouer si trop d'animés sont absents. C'est une source de démotivation pour les animateurs et les animés présents).
- **Respecter les horaires des activités scoutées, pendant lesquelles les animateurs sont responsables de votre enfant : les animateurs sont responsables des animés 15 minutes avant et 15 minutes après la fin de la réunion.**
- Aller voir les éphémérides sur notre site internet pour avoir le planning des réunions. Ces éphémérides sont mises à jour régulièrement.

Demande aux staffs de section :

- Prendre les présences des animés à chaque réunion !
- Au-delà de deux absences injustifiées, contacter les parents pour évaluer s'il y a un motif particulier
- Au-delà de trois absences injustifiées, contacter les parents pour envisager l'arrêt du parcours de l'animé.



GOUTERS

Cette année nous avons décidé de modifier le système des goûters.

Nous vous demandons 15 euros par enfant par quadri. Cette somme inclus **TOUS LES GOÛTERS** lors de nos réunions y compris les réunions spéciales (réunions halloween, Saint-Nicolas, crêpes, ...). Vous n'aurez donc plus rien à dépenser lors des réunions !

Le forfait gouter sera à régler en début de quadri (réunion de rentrée).

	DEBUT	FIN
1 ^{er} QUADRI	SEPTEMBRE	DECEMBRE
2 ^{eme} QUADRI	FEVRIER	MAI

UNIFORME

L'uniforme est un élément très important du projet scout et un facteur très important de reconnaissance, d'intégration et même de sécurité au sein du groupe. En particulier pour les activités hors site, le port de l'uniforme et du foulard permet d'un seul regard aux animateurs d'identifier la présence de leurs animés même au sein d'un groupe d'autres enfants.

- Les éléments indispensables sont le foulard, la gourde et le pull/la chemise de la section
- Les chaussures doivent être adaptées aux conditions climatiques : la "bottine" scout reste un accessoire très pratique et adapté à quasi tous les temps.
- Les vêtements doivent être adaptés aux conditions climatiques !

Tous les détails sur l'uniforme seront mis à jour sur le site de l'unité HD023:

www.scoutpetitdour.be

L'unité a un stock permanent de foulards et de la majorité des écussons. Il est toujours possible d'aller se fournir au « feu de camp » à Cuesmes.

Demande aux parents :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Assurer que votre enfant porte son uniforme complet à chaque réunion !- Prévenir le staff de section en cas d'oubli du foulard pour disposer d'un foulard temporaire (voire d'en racheter un nouveau s'il est perdu) |
|---|

Demande aux staffs de section:

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- S'assurer que tous les animés portent leur foulard à chaque réunion- En cas de tenue non-adaptée, le signaler aux parents pour aider à mettre en conformité |
|--|



SANTE

Les animateurs scouts ne sont pas des thérapeutes. En cas de problèmes de santé spécifiques d'un animé, ils ne peuvent se substituer à des spécialistes pour assurer les soins requis par votre enfant. Si vous confiez vos enfants à une section pour une animation scout, sauf information contraire de votre part, il est supposé être en bonne santé !

Demande aux parents :

- Re-remplir les fiches santé (recto et verso) pour chacun de vos enfants chaque année et avant chaque hike/camp!
- Prévenir le staff de section en cas d'évènements familiaux pouvant avoir une influence sur le comportement de votre enfant (décès, séparation, ...)
- En cas de traitement médical régulier suivi par un enfant, prévenir le staff de section en cas de changement de ce traitement pendant les WE ou les camps

Demande aux staffs de section :

- Vérifier toutes les fiches santé des animés et assurer la « bobologie » (premiers soins pour les petites plaies et bosses).
- En cas de comportement inhabituel, le signaler aux parents pour identifier s'il y a des causes externes particulières

CAMPS & HYGIÈNE & POUX

Ces charmantes petites bestioles, dont la seule évocation donne envie de se gratter la tête, peuvent être un vrai cauchemar à gérer par les animateurs surtout lors des camps. C'est d'autant plus un problème que les animés sont complices : ils adorent jouer ensemble, sauter l'un sur l'autre, dormir à proximité l'un de l'autre, ... ce qui favorise les échanges.

Rassurez-vous, tous les enfants (ou presque) ont des poux ... ça arrive!

Par contre, s'il est devenu assez facile de faire un traitement anti-poux à la maison, il est beaucoup plus difficile pour des animateurs de gérer non pas un traitement, mais, pour éviter l'épidémie, 20 à 50 traitements en fonction de la taille de la section.

- Cela coûte de l'argent (environ 250€ pour traiter une section de 35 animés comme expérimenté lors des derniers camps)
- Cela pénalise les animés (qui doivent subir un traitement au lieu de vivre une animation)
- Cela peut s'avérer quasi impossible à gérer par les animateurs en particulier sur une prairie où il n'y aurait pas d'accès aisé à l'eau potable car il faut en outre nettoyer tous les sacs de couchage, oreillers, doudous, vêtements - Cela ne doit plus arriver!



Demande aux parents avant chaque camp/ hike :

- Vérifier quelques jours avant le camp que votre enfant ne soit pas porteur de poux/lentes: cela vous permet d'effectuer un traitement efficace avant le camp si vous en détectez.
- Prendre des précaution avant le camp (shampoing, spray lavande, ...)
- Prévenir le staff de section en cas de problème avec des poux: soyez honnêtes et pragmatiques. Si vous venez de faire un traitement anti-poux le jour-même, est ce judicieux de le conduire ce même jour à son camp? Non.

Demande aux staffs de section à l'accueil des camps / hike :

- Contrôler systématiquement les poux lors de l'arrivée d'un enfant au camp
- En cas de détection de poux: demander aux parents de reprendre l'animé pendant 24h afin que les parents effectuent un traitement à domicile complet (cheveux et tout le matériel/vêtement de l'enfant).
- Après ce traitement, l'animé sera le bienvenu au camp avec les produits adéquats pour la continuité du traitement.
- Si pas de traitement, le montant de ce dernier sera demandé aux parents !

ACTIVITÉS SCOUT & TÉLÉPHONE

Pendant les activités scout, les animés n'ont pas besoin de leurs téléphones. En effet ils sont la plus part du temps en pleine nature ou en bâtiment, inutile donc d'avoir un téléphone pendant ces moments sauf indication des animateurs. L'unité n'est pas responsable en cas de casse/perte de ce dernier.

Demandes aux parents

- Vérifier que votre enfant ne prend pas son téléphone, lorsque ce n'est pas demandé par les animateurs.

Demandes aux animateurs

- Informer les parents lorsque les animés ont besoin de prendre leurs téléphone.



RESPECT DES AUTRES

Tout le monde est le bienvenu dans notre unité mais il est primordiale de respecter tant les animés que les animateurs. Un langage et un comportement adapté est donc primordiale si ce n'est pas le cas le staff d'unité viendra en discuter avec les parents des animés concernés afin de remédier au problème le plus vite possible.

LA VIE DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX

L'unité a la chance de pouvoir bénéficier de 3 maisonnettes comme local pour ses activités. Celui-ci mérite le respect de la part de tous.

Chacun est prié de respecter les espaces extérieurs : les canettes, papiers et détritux sont à jeter dans les poubelles prévues à cet effet.

Demandes aux parents et animateurs :

- Les automobilistes qui déposent ou attendent leurs enfants en début et/ou fin de réunion sont priés de respecter les zones de parking afin de conserver la fluidité du trafic.
- Il est également demandé aux automobilistes de couper le moteur de leur véhicule lorsqu'ils sont en stationnement
- Les accotements et/ou espaces verts ne sont pas des emplacements de stationnement.
- Dans chaque locaux sont à votre disposition 2 poubelles (PMC et tout venant), merci de les utiliser et de respecter le tri sélectif.



- ZONE PARKING
- ZONE RASSEMBLEMENT